

DECRET N° 82-397 du 27 Novembre 1982

portant nomination du Camarade Colonel
Benoît Coffi SINZOGAN en qualité de
Délégué Militaire de la Province du
Borgou

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi fondamentale de la République Populaire du Bénin,
- VU le décret n° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU l'ordonnance n° 77-14 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin,
- VU l'ordonnance n° 75-44 du 21 juillet 1975 portant création du poste de Délégué Militaire Provincial auprès des Préfets de Province,

Sur décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin,

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 17 novembre 1982,

DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Colonel Benoît Coffi SINZOGAN est nommé Délégué Militaire de la Province du Borgou.

Article 2. - Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 27 Novembre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Pour Le Ministre des Finances, absent, Pour le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique absent, le Garde
le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, chargé de l'intérim, des Sceaux, Ministre de la Justice Populaire, chargé de l'intérim,

Trigo AMOUSSOU
Ministre

Michel ALLADAYE

Ampliations : PR 8 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 4 PG/PPC 2 SGG 4 MF-MISP 10
AUTRES MINISTRES 20 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 6 IGE ET SES SECTIONS 4
DCCT-ONEPI-Gde Chanc. DB-DCF-DSDV-TRESOR-DI 10 CAB/MIL 4 EMFDN 4
EMG/FAP 4 EMFSP 4 UNB-FASJEP 4 Provinces 6 DSI 4 Intéressé 1 JORPB 1.-